

CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 35, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) 2018/848 RELATIF À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET À L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES	
Partie I:	
1. Numéro du document : 86978.4	2. ■ Opérateur
3. Nom et adresse de l'opérateur LOUIS VIALARD 20 RUE DE LA RIVIERE 33250 PAUILLAC N° SIRET : 46920134700017	4. Nom et adresse de l'autorité compétente AFNOR Certification 11 rue Francis de Pressensé 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS FR-BIO-21
5. Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs Distribution et préparation (habillage de bouteilles de vins bio)	
6. Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil (1) et méthodes de production	
f) Vin Méthode de production:	
■ production biologique avec une production non biologique	

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

7. Date, lieu
Saint Denis, le 07/09/2022

8. Certificat valable

du 05/09/2022
au 05/03/2024



SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

CERTIF 1807.4 02/2022.

Partie II:

1. Répertoire des produits

<Code>	<Catégorie de Produits / Activités>	<Définis comme>
46.34.12	Commerce de gros de boissons alcoolisées	Biologique
11.02	Préparation de vins de raisin : habillage de bouteilles de vins	Biologique
10.02.9	Sous traitance : Opérations sous-traitées intervenant dans élaboration de vins de raisin : distribution et habillage de bouteilles de vins de raisins	Process conforme au mode de production biologique

5. Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Distribution/mise sur le marché et habillage de bouteilles de vins de raisins	Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
---	---

8. Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

a) COFRAC ;

b) Accréditation COFRAC n° 5-0071, Certification de produits et services, Portée disponible sur www.cofrac.fr

9. Autres informations

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://cdn.afnor.org/download/produits/FR/AGR036.htm> fait foi.